

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL339

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 63, substituer au mot :

« ni »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.